

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Free Roaming : signature d'un protocole d'accord bilatéral entre le Togo et le Gabon

LOME, Togo, le 8 Août 2022.

La suppression des frais du roaming (itinérance) entre le Gabon et le Togo sera bientôt effective. Un protocole d'accord a été signé à ce titre le 4 août 2022 à Libreville entre les deux pays par Monsieur Lin Mombo, le Président du conseil de régulation de l'ARCEP Gabon et Monsieur Galley Michel Yaovi, Directeur Général de l'ARCEP Togo. Il s'agit d'une première historique entre un pays de l'Afrique de l'Ouest et un pays de l'Afrique Centrale.

Dans le but de rendre rapidement cet accord effectif, une délégation conduite par l'ARCEP Togo en compagnie des deux opérateurs mobiles (Togo Cellulaire et Moov Africa Togo) s'est rendue à Libreville le 6 août 2022 pour évoquer toutes les questions techniques avec les opérateurs locaux (Moov Africa, Gabon télécom et Airtel).

La mise en œuvre effective de cet accord se traduira par une baisse drastique des prix sur les communications mobiles (voix, data et sms) en itinérance favorisant ainsi la mobilité des citoyens entre les deux pays. Concrètement, il sera désormais possible d'utiliser une carte SIM togolaise au Gabon et vice versa sans payer de frais de roaming qui rendent ces communications mobiles extrêmement chères. Plus précisément, la réception des appels sera désormais gratuite et les appels émis dans le pays visité seront facturés aux tarifs locaux hors forfaits soit jusqu'à 10 fois moins chers qu'actuellement.

Au-delà du renforcement de la coopération entre le Togo et le Gabon, ce protocole d'accord entre dans le cadre de la création d'un marché unique africain au sein de l'alliance SMART AFRICA dont le Togo fait partie. A ce titre, le Togo entend poursuivre l'élargissement dudit accord avec l'intégration d'autres pays d'Afrique.

